



REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

N° 2025-04

REAMENAGEMENT D'UN NIVEAU EXISTANT (R-1)
POUR LE TRANSFORMER EN UN GRAND PLATEAU
LIBRE DEDIE A L'INFORMATIQUE ET A LA
REPROGRAPHIE.

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand 85 Rue du Docteur Bousquet CS 30542

63028 Clermont-Ferrand Cedex 2 Contact: ensacf@clermont-fd.archi.fr

| 1 | Objet du marché | 3 |
|-----------------------|---|-----|
| 1.1 | Objet du marché | 3 |
| 1.2 | Pouvoir adjudicateur | 3 |
| 2 | Conditions de la consultation | 3 |
| 2.1 | Mode de passation | 3 |
| 2.2 | Décomposition en lots | |
| 2.3 | Mode de dévolution des travaux | 4 |
| 2.4 | Délai de validité des offres | 4 |
| 2.5 | Forme juridique du groupement | 4 |
| 2.6 | Variantes | 4 |
| 2.7 | Documents à l'appui de la consultation | 4 |
| 3 | Présentation des candidatures et des offres | 5 |
| 3.1 | Documents à produire | 5 |
| 3.2 | Visite préalable obligatoire | |
| 3.3 | Modalités de remise des offres | |
| 3.3.1 | Délais et modalités de remise des offres | 5 |
| 3.3.2 | Renseignements | 6 |
| 4 | Procédure de sélection | 6 |
| 4.1 | Critères de jugement des offres | 6 |
| 4.2 | Négociation | |
| - _{1.2} 5 | Procédures de recours | |
| J | 1100600163 06 1600013 | ••• |

1 Objet du marché

1.1 Objet du marché

L'objet du présent contrat est un marché de travaux pour une opération de restructuration d'une partie du R-1 de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. Le projet prévoit le réaménagement d'un niveau existant au sein de l'établissement d'enseignement pour le transformer en un grand plateau libre dédié au Pôle Informatique et reprographie de l'ENSACF. Les modifications portent uniquement sur l'aménagement intérieur et n'ont pas d'impact sur les façades du bâtiment existant.

Le plateau est dédié aux activités suivantes :

- le pôle informatique pour des cours ou travail libre en dehors des horaires de cours
- le pôle reprographie en libre-service (imprimantes, traceurs)
- le pôle reprographie en accès restreint (services et équipements manipulés uniquement par un agent de l'École)
- les postes individuels pour la production de maquettes en lien avec l'Atelier de découpe situé au même niveau.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage de l'opération :

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand 85 Rue du Docteur Bousquet CS 30542 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2 Représentée par son directeur, Olivier MALCLÈS Contact: ensacf@clermont-fd.archi.fr

SIRET: 19631287000021

Maitrise d'œuvre de l'opération :

Studio Albédo 2, rue Labois-Rouillon 75019 Paris Contact : contact@studioalbedo.fr Amélie GRAND, Paulo NEVES

2 Conditions de la consultation

2.1 Mode de passation

La procédure de passation du présent marché est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique.

2.2 <u>Décomposition en lots</u>

Le présent marché comprend les lots suivants :

LOT N° 1 – DEMOLITION / CURAGE/ INSTALLATION DE CHANTIER

LOT N° 2:

LOT N°02A - CLOISONS DOUBLAGES LOT N°2B – PEINTURE REVETEMENTS MURAUX

LOT N° 3:

LOT N° 3A – LOT 03A MENUISERIE INTERIEURE LOT N° 3B - OCCULTATIONS RIDEAUX

LOT N° 4 – REVETEMENTS DE SOL

LOT N° 5 - CVC

LOT N° 6: LOT N° 6A – CFA/CFO/SSI LOT N° 6B – ECLAIRAGE

2.3 Mode de dévolution des travaux

La modalité de dévolution des travaux est en corps d'état séparés.

• Les candidats ont la possibilité de soumissionner à plusieurs lots, étant précisé que les Lots 2, 3 et 6 sont composés de deux sous-lots chacun. Les candidats doivent répondre à ces sous-lots de manière groupée, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas soumissionner pour un seul sous-lot isolément ; ils doivent soumissionner pour les deux sous-lots ensemble.

2.4 <u>Délai de validit</u>é des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Forme juridique du groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée.

2.6 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.7 <u>Documents à l'appui de la consultation</u>

Les documents constituant le Dossier de consultation des Entreprises sont :

- Règlement de consultation (RC)
- Cahier des clauses particulières (CCP) valant CCAP (Cahier des clauses administratives particulières) et son annexe
 - Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
 - Pièces graphiques
 - DPGF par lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ne sera prise en compte.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1 <u>Documents à produire</u>

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

| Libellés | Signature | |
|--|-----------|--|
| ATTRI – Acte d'engagement | | |
| DC1 - Lettre de candidature/designation du mandataire par ses co-traitants | NON | |
| DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement | OUI | |
| DC4 - Déclaration de sous-traitance | OUI | |
| Note méthodologique incluant (max. 4 pages): | | |
| Les références et capacités du candidat en lien avec la présente mission | | |
| La méthodologie de travail | | |
| L'organisation de la mission et la désignation d'un interlocuteur | | |
| Le calendrier d'intervention | | |
| DPGF par lot complétée | | |
| Les fiches techniques des produits et prestations proposés par le candidat | | |
| Attestation de visite | | |

3.2 <u>Visite préalable obligatoire</u>

<u>Une visite obligatoire du bâtiment est prévue le mercredi 7 mai 2025 à 14h, 85 rue du Docteur</u> Bousquet 63100 Clermont-Ferrand.

L'inscription à la visite se fait par mail à l'adresse : sylvie.echaubard@clermont-fd.archi.fr

La visite vaut recevabilité de l'offre du candidat.

3.3 <u>Modalités de remise des offres</u>

3.3.1 Délais et modalités de remise des offres

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est consultable et téléchargeable via la plateforme PLACE.

La date limite de remise des offres est le mardi 20 mai 2025 à 12h.

La transmission des documents est effectuée <u>par voie électronique uniquement</u> sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise</u>

Pouvoir adjudicateur: MINISTERE DE LA CULTURE - ENSA – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture - Clermont-Ferrand.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

3.3.2 Renseignements

<u>elodie.chalus@clermont-fd.archi.fr</u> <u>sylvie.echaubard@clermont-fd.archi.fr</u>

4 Procédure de sélection

4.1 <u>Critères de jugement des offres</u>

Le jugement des offres donnera lieu à un classement, sur la base des critères de jugement suivants :

| Prix des prestations | 50% | (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 50 |
|-------------------------------------|-----|--|
| Valeur technique et professionnelle | 30% | La valeur technique et professionnelle sera jugée sur les moyens humains et matériels et les compétences mis en œuvre et la méthodologie d'intervention proposée. |
| Délais | 20% | Respect des délais |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

4.2 <u>Négociation</u>

Le pouvoir adjudicateur pourra mettre en œuvre une négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation sera formalisée par courrier électronique.

5 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Clermont Ferrand 6 Cours Sablon CS 90129 63033 CLERMONT FERRAND

Tél: 04 73 14 61 00

Télécopie: 04 73 14 61 22

Courriel: greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr